Engager
le numérique

Barèmes de cotisation 2023

Vos contacts :
Valentin Hueber, *Délégué aux Relations adhérents*
06 63 06 92 29 vhueber@numeum.fr
Atef Ben Othman, *Chargé de mission Relations adhérents*
06 35 29 03 74 abothman@numeum.fr

Cotisation selon le statut d'adhésion
Barème / Mode de calcul
Ajustement annuel
Modes de paiement

Cotisation des membres associés (associations, clusters…)

Cotisation forfaitaire de 200€
* quelle que soit la date d'arrivée dans l'année

Cotisation des membres titulaires selon le statut d'adhésion

- **Programme #5000 startups :**

Cotisation forfaitaire de 200€
* tarif en vigueur pour les entreprises créées après le 1er janvier 2020 et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 300 k€. Règlement à envoyer impérativement au moment de l'adhésion afin que celle-ci soit prise en compte et par chèque ou virement. Une facture est envoyée par la suite.

- **Membres Croissance :**

Cotisation forfaitaire de 640 €
* tarif en vigueur pour les entreprises hors startups et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€. Règlement à envoyer impérativement au moment de l'adhésion afin que celle-ci soit prise en compte et par chèque ou virement. Une facture est envoyée par la suite.

- **Autres membres Titulaires** (hors Startup et Croissance), à partir de 1 M€ de chiffre d'affaires : **Cotisation se composant d'une partie fixe et d'une partie variable** (voir mode de calcul ci-dessous)

Mode de calcul des cotisations

La cotisation comprend une partie fixe (640 €), non appliquée pour la tranche supérieure à 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires + une partie variable calculée sur le **Chiffre d'affaires France** (Logiciels et Services) déclaré par l'entreprise (voir barème ci-après).

Une entreprise adhère pour l'ensemble de ses filiales et entités avec le cumul de leurs chiffres d'affaires respectifs. La partie fixe n'est ainsi prise en compte qu'une fois.

Son montant est révisable annuellement sur la base du Chiffre d'affaires N-2. Ainsi le montant de cotisation 2023 se calcule à partir du Chiffre d'affaires 2021 ou exercice décalé.

Barème de calcul de la Partie Variable Plafonnée

Le montant total du Chiffre d'affaires détermine quelles sont les tranches auxquelles la société adhérente cotise. Le calcul de la partie variable prend en compte le montant de Chiffre d'affaires compris dans la tranche auquel on applique le taux de référence selon le barème ci-dessous :

Tranche	Chiffre d'affaires compris entre (en millions d'€)	Taux applicable
Tranche 1	De 1 à 32	0,4464/1000
Tranche 2	De 32 à 84	0,2301/1000
Tranche 3	De 84 à 340	0,0331/1000
Tranche 4	De 340 à 1 000	0,0213/1000
Tranche 5	Au-delà de 1 Milliard	Forfait de 51 680 €

Exemple : pour un chiffre d'affaires de 50 M€, le taux applicable jusqu'à 32 M€ sera celui de la tranche 1 soit 0,4464/1000 et le taux sur applicable sur les 18 M€ restant sera celui de la tranche 2 soit de 0,2301/1000, soit une cotisation de 19 067 € (y compris part fixe de 640 €).

En cas d'adhésion en cours d'année, la première année d'adhésion est calculée au Prorata Temporis.

Engager
le numérique

Barèmes de cotisation 2023

- **Membres Conventionnels :**

(Uniquement réservé aux GIE et filiales informatiques de Groupes) :
Cotisation bénéficiant d'un abattement de 40% du montant de la cotisation d'un membre Titulaire (hors startups et Croissance).

Ajustement annuel des cotisations

Le montant de la cotisation due par toute société adhérente à Numeum est révisable annuellement sur la base de l'Indice Syntec.

Modes de paiement

1 appel de cotisation annuelle en janvier et paiement à 30 jours.

Nouveaux membres Croissance et Startups : chèque de 640 € ou 200 €, libellé à l'ordre de Numeum ou virement, correspondant au montant de la cotisation devant être envoyé avec le formulaire d'adhésion. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'acceptation de votre candidature par le conseil d'administration.

Le paiement de la cotisation est obligatoire pour tout adhérent de Numeum

Chaque adhérent doit communiquer son CA de l'année précédente au plus tard fin mai

Règlement par virement : notre relevé d'identité bancaire

DOMICILIATION : SOCIETE GENERALE PARIS 16EME (03383)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	03383	00050122474	70

IBAN FR76 3000303383000050122474 70
BIC SOGEFRPP

L'entreprise candidate déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de Numeum.

Plus que jamais, Numeum promeut, valorise et défend les intérêts des professionnels du numérique !

C'est un acteur majeur pour vous accompagner au quotidien :

- **Bénéficiez de consultations d'experts (droit social, juridique, formation, fiscalité…) et de veilles économiques, technologiques, etc.**
- **Tenez vous informés des textes réglementaires en vigueur (Lois, décrets, normes...) en temps réel et de manière pro-active** (contribuez aux consultations des pouvoirs publics !) - **en particulier concernant le cadre social de votre entreprise** (convention collective et formation professionnelle)
- **Participez aux événements (en ligne ou en physique) réservés à ses membres :** conférences, ateliers, afterworks, soirées thématiques... dans toutes les régions de France et à Bruxelles
- **Contribuez aux travaux pour agir efficacement dans les écosystèmes numériques**
- **Profitez d'assurances spécifiques à vos métiers et obtenez la GSC**
- **Mobilisez des dispositifs tels que le CIR, CII, JEI grâce à des accompagnements sur mesure**
- **Développez vos relations commerciales avec de grands comptes, privés comme publics**
- **Faites vous accompagner pour vous développer à l'international**

Être membre de Numeum, c'est marquer votre solidarité avec les plus de 2 500 sociétés du secteur déjà adhérentes qui concourent aux travaux. Les résultats obtenus année après année sont le fruit de l'engagement des très nombreux bénévoles représentant les membres au sein des commissions ouvertes à tous.

La Profession se mobilise au sein de Numeum

C'est vous qui faites Numeum !